

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne-Franche-Comté

AVIS N° 2021 – 20

Date validation officielle : 14/10/2021	Objet : évaluation à mi-parcours du plan de gestion 2016-2025 de la Réserve naturelle nationale de La Truchère-Ratenelle (71)	Vote : unanimité
---	--	-------------------------

Le CSRPN, réuni en visioconférence le 14 octobre 2021, a examiné au titre de l'article R.332-22 du code de l'environnement, l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale (RNN) de La Truchère-Ratenelle pour la période 2016-2020, proposée par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Bourgogne, gestionnaire, représenté par Aurélien POIREL, conservateur de la réserve naturelle, et Samuel GOMEZ.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier sur la base du rapport d'évaluation à mi-parcours du conservateur, transmis en amont, et de sa présentation en séance.

Vu l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion 2016-2025 de la RNN de La Truchère-Ratenelle, réalisée par le gestionnaire,
Vu les propositions de réajustement des objectifs du plan de gestion pour les cinq prochaines années proposées par le gestionnaire,
Vu la demande d'avis formulée par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté,

Considérant que :

- le CSRPN avait émis le 15 décembre 2016 un avis favorable sur le plan de gestion 2016-2025 de la RNN de La Truchère-Ratenelle ;
- l'évaluation à mi-parcours a pour objet d'établir un bilan des opérations réalisées sur les cinq premières années de ce plan de gestion afin de réorienter si nécessaire les objectifs à atteindre pour les cinq prochaines années ;

Le CSRPN souligne :

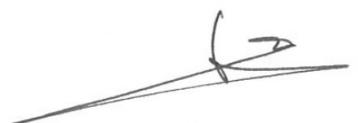
- l'importance du travail réalisé à l'échelle de la réserve naturelle et notamment, pour la restauration des milieux dunaires ;
- l'importance de mieux connaître l'évolution de la tourbière de la Lioche avant d'envisager des mesures de lutte contre sa minéralisation ;
- la nécessité d'être vigilant sur la question des espèces végétales invasives, notamment du robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et de la vigne américaine (*Phytolacca americana*) dans les milieux forestiers de la réserve naturelle ;
- l'importance de suivre certaines espèces d'oiseaux – comme le Pipit rousseline (*Anthus campestris*) – dans le cadre des travaux de restauration des milieux ouverts dans la réserve naturelle ;

Le CSRPN demande :

- que le suivi de l'évolution de la tourbière de la Lioche intègre la prise en compte des changements climatiques, pour une meilleure connaissance de leurs impacts sur les tourbières de plaine ;
- que le suivi proposé de l'Oedipode soufrée (*Oedaleus decorus*) soit complété par celui d'autres orthoptères de milieux ouverts afin que l'indicateur relatif aux milieux sableux soit plus significatif ;
- que – compte tenu de la particularité des milieux dunaires et tourbeux de la réserve naturelle – l'étude de la fonge, déjà proposée dans le plan de gestion, soit bien réalisée lors de sa seconde phase ;
- que la collaboration avec d'autres gestionnaires de milieux dunaires similaires situés à proximité (site des « Dunes des Charmes » à Sermoyer dans l'Ain, site de la « Lande de bruyères » à Simandre en Saône-et-Loire), soit développée, en vue notamment de conduire des protocoles de gestion et de suivi partagés.

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur la deuxième phase du plan de gestion 2016-2025 de la Réserve naturelle nationale de La Truchère-Ratenelle.

Le Président du CSRPN
Vincent GODREAU



V. GODREAU